

SCALING UP TAX JUSTICE PROJECT (SCUT PHASE IV)

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2027 POUR LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Justice Fiscale — Lutte contre les FFI — Fiscalité Sensible au Genre — Mobilisation des Ressources Domestiques

Document à l'attention des membres du Caucus APNIFFT

PRÉAMBULE : CONTEXTE ET ENJEUX DU DOB 2026

Le Cameroun aborde le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026 dans un environnement macro-fiscal sous tension. Avec un budget 2026 de 8 816,4 milliards FCFA (+14 % par rapport à 2025) et un besoin de financement de 3 104,2 milliards FCFA dont plus de 35 % couvert par de nouveaux emprunts, le pays est classé par le FMI en situation de « risque élevé de surendettement ». Simultanément, le ratio recettes fiscales/PIB stagne autour de 13,9 % du PIB en 2026, très en deçà de la moyenne africaine (environ 16–17 % du PIB), de la moyenne de la CEMAC (13,2 % en 2025) et de l'objectif communautaire de 17 % fixé par le Pacte de Convergence CEMAC et des ambitions de la SND30.

Dans ce contexte de contrainte budgétaire structurelle, le DOB 2026 constitue l'opportunité institutionnelle de co-construire des orientations pour la Loi de Finances 2027 qui concilieraient mobilisation accrue des ressources domestiques, lutte résolue contre les fuites fiscales illicites, et une fiscalité transformatrice sensible au genre.

QUELQUES DONNÉES DE CADRAGE — SYSTÈME FISCAL CAMEROUNAIS 2026.

Budget 2026 : 8 816,4 Mds FCFA (+14 %) | Recettes fiscales : 4 889,5 Mds FCFA | Ratio impôts/PIB : 13,9 % | Encours de la dette publique (CAA, mars 2026) : 15 416 Mds FCFA (44,3 % du PIB) des dépenses | FFI suspects (ANIF 2023) : 1 665 Mds FCFA (+180 %) | Dépenses fiscales : 449,4 Mds FCFA dont 41 % profitent aux 20 % les plus aisés | BSG : 1,28 % du budget 2025.

Le présent document propose, pour chaque domaine thématique, au-moins deux orientations prioritaires à défendre au DOB, assorties d'arguments techniques, de données de référence et de propositions concrètes pour la Loi de Finances 2027.

DOMAINE I — JUSTICE FISCALE ET PROGRESSIVITÉ DU SYSTÈME FISCAL

A. Réformer la structure fiscale pour en réduire le caractère régressif genré

❖ DIAGNOSTIC

La structure des recettes fiscales camerounaises est dominée à 66 % par les impôts indirects (dont une TVA à 19,25 % appliquée uniformément). Cette dépendance, en progression constante (62 % en 2018 à 66 % en 2022), pèse disproportionnellement sur les ménages à faibles revenus, dont les femmes sont les principales gestionnaires. L'IRPP ne représente que 6 % des recettes fiscales (vs 16 % de moyenne africaine). Les exonérations fiscales coûtent 449,4 Mds FCFA/an dont 40,8 % bénéficient aux 20 % des ménages les plus aisés.

❖ PROPOSITION AU DOB

Inscrire dans la Loi de Finances 2027 l'adoption d'un Paquet TVA Genre comprenant :

- Un taux zéro sur les produits d'hygiène féminine, l'eau potable pour les ménages à faibles revenus et les intrants agricoles clés (engrais, semences certifiées) ;
- L'indexation du barème IRPP sur l'inflation (seuil de 62 000 FCFA/mois gelé depuis 2014 malgré +20 % d'inflation cumulée) ;
- Un mécanisme de plafonnement des dépenses fiscales à 10 % (contre 14,1% en 2025) des recettes non pétrolières avec analyse d'impact genre obligatoire.

❖ ARGUMENT CLÉ

Le coût du Paquet TVA Genre est compensable par la rationalisation de 10 % seulement des exonérations bénéficiant aux ménages aisés, soit plus de 18 milliards FCFA libérés pour des exonérations ciblées progressives.

B. Introduire une fiscalité comportementale sur les produits nuisibles à la santé et une taxe écologique sur le plastique

❖ DIAGNOSTIC

Le Cameroun ne dispose pas encore d'une fiscalité comportementale sérieuse sur les produits à externalités négatives. Les droits d'accises sur le tabac et les boissons alcoolisées restent en deçà des standards OMS (70 % du prix de vente), et aucune taxe sur les boissons sucrées n'existe encore. Simultanément, la gestion du plastique à usage unique génère des coûts environnementaux et sanitaires considérables, non internalisés fiscalement. Le cadre CEMAC offre une marge de manœuvre pour des taxes environnementales harmonisées.

❖ PROPOSITION AU DOB

Inscrire dans la Loi de Finances 2027 :

- Le relèvement progressif des droits d'accises sur le tabac (trajectoire vers 70 % du prix de vente conformément aux recommandations OMS-FCTC, les boissons alcoolisées et les boissons sucrées, avec affectation explicite d'au moins 30 % des

recettes additionnelles au Fonds de financement de la Santé (FFS) et aux programmes de santé maternelle ;

- La création d'une Taxe Écologique sur le Plastique à Usage Unique (TEPUU), assorti d'un mécanisme de consigne et de recyclage soutenu par des incitations fiscales aux entreprises de collecte et de transformation de déchets plastiques, en priorité dans les communes à fort déficit de gestion des déchets ;
- L'harmonisation de ces mesures avec le cadre réglementaire CEMAC pour éviter les distorsions commerciales sous-régionales et favoriser une convergence fiscale verte en Afrique centrale.

❖ **ARGUMENT CLÉ**

La fiscalité comportementale est un levier à double dividende : elle réduit les comportements à risque sanitaire et environnemental tout en générant des recettes additionnelles pour financer les services sociaux essentiels. L'OMS estime qu'une augmentation de 10 % des taxes sur le tabac réduit la consommation d'environ 4 % dans les pays à revenu intermédiaire, avec un impact sanitaire positif bénéficiant en premier lieu aux femmes et aux enfants des ménages les plus pauvres.

C. Institutionnaliser l'analyse d'impact genre comme préalable à toute réforme fiscale

❖ **DIAGNOSTIC**

Le Cameroun ne dispose d'aucun mécanisme systématique d'évaluation ex ante des effets différenciés des politiques fiscales sur les femmes et les hommes. La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) ne couvre que 1,28 % du budget général en 2025.

❖ **PROPOSITION AU DOB**

Inscrire dans la Loi des Finances 2027 :

- L'obligation légale de soumettre tout projet de réforme fiscale à une Étude d'Impact Social et Genre ex ante (EISG) ;
- L'extension de la BSG à 20 ministères pilotes d'ici 2027 avec publication des ratios genre par programme.

❖ **ARGUMENT CLÉ**

Sans données désagrégées par sexe, il est techniquement impossible d'évaluer si les politiques fiscales contribuent à l'égalité ou à l'aggravation des inégalités. L'EISG est une exigence de bonne gouvernance reconnue par le FMI, la Banque mondiale et ONU Femmes.

DOMAINE II — LUTTE CONTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES (FFI)

A. Renforcer le dispositif institutionnel de détection et de recouvrement des FFI

❖ DIAGNOSTIC

L'ANIF a recensé 1 665,4 Mds FCFA de mouvements financiers suspects en 2023 (+180 % vs 2022). Ces pertes représentent plus de 78 % du budget national de la santé. Le Cameroun reste sous surveillance renforcée du GAFI en matière de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme. Les mécanismes de prix de transfert abusifs et de transferts de bénéfices privent structurellement l'assiette fiscale de ressources cruciales.

❖ PROPOSITION AU DOB

Inscrire dans la Loi des Finances 2027 :

- **La création d'une Cellule Spécialisée de Renseignement Financier dans les Secteurs Extractifs (dotation dédiée à l'ANIF) ;**
- **L'adoption d'une loi protégeant efficacement les lanceurs d'alerte ;**
- **L'affectation de 20 % des recettes récupérées via les FFI à un Fonds d'Investissement pour les Services Sociaux Essentiels.**

❖ ARGUMENT CLÉ

Le Cameroun a rejoint le Cadre inclusif OCDE/G20 BEPS en 2017 et signé la Convention multilatérale en 2016. L'opérationnalisation via la LF 2027 est une obligation internationale, pas une option politique.

B. Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : sortir de la liste de surveillance du GAFI

❖ DIAGNOSTIC

Le Cameroun figure sur la liste du GAFI des juridictions à haut risque en matière de blanchiment de capitaux (LBC) et de financement du terrorisme (FT). Cette classification entraîne des surcoûts dans les opérations bancaires et commerciales internationales, décourage l'investissement direct étranger et fragilise les partenariats avec les PTF. Elle traduit des carences reconnues dans le cadre AML/CFT.

❖ PROPOSITION AU DOB

Inscrire dans le cadre du DOB 2026/LF 2027 :

- **Un plan national de mise en conformité AML/CFT 2027 avec allocation budgétaire dédiée ;**
- **La mise en place d'un Registre National des Bénéficiaires Effectifs public interconnecté avec DGI-DGD-ANIF ;**
- **Le renforcement des capacités de la COBAC et de l'ANIF pour les contrôles croisés transfrontaliers, en synergie avec le plan stratégique COBAC 2025-2029.**

❖ *ARGUMENT CLÉ*

La sortie de la liste de surveillance du Cameroun est une condition sine qua non d'un meilleur accès aux financements concessionnels internationaux. Elle représente un gain potentiel de plusieurs centaines de milliards FCFA en facilités de financement préférentielles.

DOMAINE III — MOBILISATION DES RESSOURCES DOMESTIQUES (MRD)

A. Fixer un objectif contraignant de pression fiscale et une trajectoire crédible

❖ *DIAGNOSTIC*

Le ratio recettes fiscales/PIB est projeté à 13,9 % en 2026 (dont le critère CEMAC est de 15 % et la moyenne africaine environ 16 à 17 %). Cet écart structurel est la cause principale du recours excessif à l'endettement. Le besoin de financement 2026 est de 3 104,2 Mds FCFA, soit 52,7 centimes empruntés pour chaque franc collecté. Les recettes propres ne couvrent pas les dépenses courantes (déficit de 323,5 Mds FCFA avant dette).

❖ *PROPOSITION AU DOB*

Inscrire dans la Loi des Finances 2027 :

- **Un objectif légalement contraignant de pression fiscale à 18 % du PIB d'ici 2030 (inscrit en loi de programmation pluriannuelle) ;**
- **Un programme d'élargissement de l'assiette ciblant les secteurs sous-imposés (économie numérique, professions libérales à hauts revenus, HNWI) dont la LF 2026 a amorcé la taxation des entreprises numériques non-résidentes, il faut accélérer ;**
- **La généralisation de la e-facturation et du fichier national unique des contribuables interconnectant DGI-DGD-CNPS-GUFE.**

❖ *ARGUMENT CLÉ*

Passer de 13,9 % à 18 % de pression fiscale sur un PIB projeté à environ 38 000 Mds FCFA en 2030 qui représente un espace budgétaire additionnel de plus de 1 500 Mds FCFA, l'équivalent du service de la dette extérieure sans nouvel emprunt.

B. Rationaliser les dépenses fiscales et en améliorer la gouvernance

❖ *DIAGNOSTIC*

Les dépenses fiscales représentent 449,4 Mds FCFA/an (1,5 % du PIB, 14,1 % des recettes non pétrolières en 2025). Seulement 5,5 % des investissements projetés par les entreprises bénéficiaires des exonérations sont effectivement réalisés. La transparence est insuffisante : il n'existe pas de rapport annuel public documentant bénéficiaires, montants et effets redistributifs par genre.

❖ *PROPOSITION AU DOB*

Inscrire dans la Loi des Finances 2027 :

- **La publication annuelle obligatoire d'un Rapport Citoyen sur les Dépenses Fiscales incluant analyse d'impact genre des bénéficiaires ;**
- **Une clause de caducité automatique pour toute exonération non justifiée après 5 ans ;**
- **La suppression progressive des exonérations bénéficiant aux 20 % les plus aisés (soit ~183 Mds FCFA redirigés vers les services sociaux) ;**
- **La création d'un Observatoire Indépendant des Dépenses Fiscales (OIDEF).**

❖ **ARGUMENT CLÉ**

La LF 2026 a amorcé la rationalisation des exonérations. Le DOB 2027 doit plaider pour une institutionnalisation de ce chantier avec des mécanismes de redevabilité robustes. La rationalisation de 40 % des dépenses fiscales régressives permettrait de tripler les allocations de santé des ménages vulnérables.

C. Optimiser le recouvrement de la taxe foncière grâce à une plateforme intégrée MINDCAF-DGI-Communes

❖ **DIAGNOSTIC**

La taxe foncière constitue l'un des gisements fiscaux les moins exploités du Cameroun. Le potentiel de recouvrement est considérablement sous-réalisé en raison de la fragmentation des fichiers fonciers entre le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF), la Direction Générale des Impôts (DGI) et les communes. L'absence d'un cadastre fiscal numérique unifié, les difficultés d'accès des femmes à la propriété formelle, et la faiblesse des capacités de recouvrement communal se conjuguent pour maintenir ce potentiel à un niveau très faible, alors même que la fiscalité foncière constitue l'assiette la plus résiliente à la conjoncture économique.

❖ **PROPOSITION AU DOB**

Inscrire dans la Loi de Finances 2027 :

- **La création d'une Plateforme Numérique Fiscale Foncière intégrant MINDCAF, DGI et les Communes pour la constitution d'un cadastre fiscal à jour, la dématérialisation des avis d'imposition foncière et le recouvrement automatisé, avec déploiement prioritaire dans les 10 communes à plus fort potentiel foncier ;**
- **L'introduction d'une dérogation fiscale sur les frais d'actes d'accès à la propriété foncière pour les femmes (enregistrement, mutation, immatriculation), afin de lever les obstacles pratiques à leur accession à la propriété et élargir durablement l'assiette de la taxe foncière ;**
- **L'affectation d'une quote-part des recettes foncières additionnelles aux budgets communaux pour le financement des services de proximité (eau, assainissement, marchés), renforçant ainsi le consentement à l'impôt local.**

❖ **ARGUMENT CLÉ**

Des études comparatives africaines montrent que la modernisation du cadastre fiscal peut multiplier par 3 à 5 les recettes foncières en quelques années (exemples : Kigali, Addis-Abeba). Pour le Cameroun, une amélioration du taux de recouvrement de la taxe foncière de seulement 20 % représenterait plusieurs dizaines de milliards FCFA de recettes supplémentaires annuelles, sans créer de nouvelle charge fiscale sur les contribuables déjà imposés, mais en capturant l'assiette sous-déclarée ou non-identifiée.

DOMAINE IV — FISCALITÉ SENSIBLE AU GENRE (FSG)

A. Réformer la fiscalité de l'économie informelle pour protéger les femmes micro-entrepreneures

❖ DIAGNOSTIC

Plus de 90 % des femmes actives opèrent dans l'économie informelle. L'Impôt Général Synthétique (IGS, ex-CLASI), introduit en 2024, reste forfaitaire et sans progressivité. Les femmes micro-entrepreneures cumulent taxes de marché opaques, IGS forfaitaire, redevances locales arbitraires et prélèvements informels sans reçu fiscal ni contrepartie en services. Cette pression fiscale invisible est particulièrement lourde pour les plus vulnérables.

❖ PROPOSITION AU DOB

Inscrire dans la Loi des Finances 2027 :

- **La création d'un Régime Progressif d'Imposition des Micro-activités (RPIM) tenant compte du revenu réel, avec exonération totale des 3 premières années pour les micro-entreprises féminines rurales ;**
- **L'harmonisation et le plafonnement national des taxes de marché avec création d'un Reçu Fiscal Unique obligatoire opposable ;**
- **La création d'un Statut de l'Entrepreneur Individuel Simplifié gratuit pour les femmes, ouvrant l'accès à la protection sociale et au crédit formel.**

❖ ARGUMENT CLÉ

La réforme de la fiscalité locale est une question de justice fiscale fondamentale. L'IGS et les taxes de marché actuels constituent une pression fiscale inversement proportionnelle à la capacité contributive réelle des femmes.

B. Renforcer les allocations budgétaires pour les services sociaux essentiels et la BSG

❖ DIAGNOSTIC

Les dépenses publiques d'éducation (14 % du budget vs 20 % recommandés) et de santé (4,1 % vs 15 % Agenda Abuja) restent très insuffisantes. La BSG ne couvre que 1,28 % du budget 2025. Le service de la dette absorbe 20-30 % des dépenses annuelles. La LF 2026 a créé un Fonds spécial pour l'autonomisation économique des femmes (50 Mds FCFA) ; une initiative positive mais insuffisante au regard des besoins.

❖ **PROPOSITION AU DOB**

Inscrire dans la Loi des Finances 2027 :

- Des objectifs contraignants de dépenses sociales orientés comme suit : santé à 8 % du budget d'ici 2027 (trajectoire vers 15 % en 2030), éducation à 17 % (trajectoire vers 20 %) ;
- Un mécanisme d'affectation explicite d'une part des recettes supplémentaires issues des FFI et des dépenses fiscales rationalisées vers les services sociaux universels ;
- L'extension de la BSG à l'ensemble des ministères sectoriels avec obligation de suivi genre des allocations.

❖ **ARGUMENT CLÉ**

Les femmes subissent doublement l'insuffisance des services publics : elles en dépendent plus (santé maternelle, garde d'enfants) et compensent leur absence par un travail de soins non rémunéré (6-7h/jour) qui limite leur participation économique.

C. Intégrer une dimension jeunesse dans la fiscalité sensible au genre : encourager l'entrepreneuriat des jeunes et la production locale

❖ **DIAGNOSTIC**

Les jeunes Camerounais représentent plus de 60 % de la population active mais font face à des obstacles fiscaux, administratifs et financiers qui freinent leur intégration économique formelle. Simultanément, le Cameroun consacre des subventions importantes à l'importation de produits alimentaires de base (riz, maïs, huile) que les jeunes entrepreneurs locaux pourraient produire, si des incitations fiscales adéquates leur étaient accordées. La pression pour l'utilisation des intrants chimiques importants coûteux et l'absence de reconnaissance fiscale des pratiques agro-écologiques constituent également un frein à la transition vers des modèles de production durables. Les mécanismes d'encouragement à l'entrepreneuriat jeune, dont plusieurs initiatives publiques existent (PAJER-U, Fonds spécial de la Jeunesse, MINPMEESA), demeurent épars, insuffisamment harmonisés entre eux et peu connus des bénéficiaires potentiels.

❖ **PROPOSITION AU DOB**

Inscrire dans la Loi de Finances 2027 :

- La création d'un régime fiscal préférentiel pour les entreprises portées par les jeunes (18-35 ans) et les jeunes femmes entrepreneurs, en complément et renforcement des crédits d'impôt insertion (20 %) et mentorats introduits par la LF 2026 : exonération totale d'IGS et de taxes locales durant les 3 premières années pour les micro-entreprises portées par des jeunes, exonération de TVA sur les équipements de première installation ;
- La redéfinition et le recentrage partiel des subventions actuellement allouées aux importations de produits alimentaires de base (riz, maïs, huile de palme) vers un

mécanisme de soutien à la production locale des jeunes entrepreneurs agricoles et agro-industriels, avec un crédit d'impôt pour les entreprises agro-alimentaires jeunes qui substituent à l'importation une production certifiée camerounaise ;

- **La mise en place d'une incitation fiscale verte pour les jeunes entrepreneurs agricoles adoptant des pratiques agro-écologiques : exonération de TVA sur les intrants naturels (engrais organiques, biopesticides), crédit d'impôt pour les activités de recyclage et de gestion des déchets solides, et déduction fiscale pour les investissements dans des équipements d'irrigation à énergie solaire ;**
- **L'harmonisation, la lisibilité et la communication publique des mécanismes existants d'encouragement à l'entrepreneuriat basé sur le genre et la jeunesse au Cameroun (PAJER-U, Fonds spécial de la Jeunesse, MINPMEESA, dispositifs MINADER), via un portail national unique d'information fiscale et d'accès aux aides à la création d'entreprise.**

❖ **ARGUMENT CLÉ**

Une fiscalité sensible à la jeunesse est à la fois un investissement dans le capital humain et un levier de mobilisation des ressources domestiques à moyen terme : chaque jeune entrepreneur formalisé devient un contribuable pérenne. La substitution partielle des subventions à l'importation par des incitations à la production locale permettrait simultanément de réduire la dépendance aux produits importés, de créer des emplois jeunes et d'améliorer la balance commerciale agroalimentaire du Cameroun.

DOMAINE V — TRANSPARENCE, REDEVABILITÉ ET GOUVERNANCE FISCALE

A. Renforcer la transparence des ressources extractives et l'intégration ITIE dans le DOB

❖ **DIAGNOSTIC**

Le cadre ITIE camerounais souffre d'une faible intégration des données dans le débat parlementaire, d'une articulation insuffisante entre flux de revenus miniers et planification sectorielle, et d'un suivi limité. Le Cameroun s'est engagé à mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements (AEOI) d'ici septembre 2026, un engagement qui doit être traduit en obligations légales dans la LF 2027. En outre, le périmètre actuel de l'ITIE Cameroun exclut le secteur forestier-bois, dont les flux de revenus (*redevances forestières, taxes d'abattage, droits d'exploitation*) représentent une source significative de ressources domestiques insuffisamment tracées. Le CRADEC conduit un plaidoyer actif pour l'extension de l'initiative ITIE au secteur Bois, en cohérence avec les engagements du Cameroun en matière de gestion durable des forêts et de lutte contre l'exploitation illégale.

❖ **PROPOSITION AU DOB**

Inscrire dans la Loi des Finances 2027 :

- La publication systématique des contrats extractifs (Pétrole, gaz et mine), volumes physiques et recettes reçues dans un portail public accessible ;
- L'inscription des rapports ITIE dans l'agenda parlementaire obligatoire (commission des finances) avant chaque DOB ;
- La mise en place effective de l'AEOI avec allocation budgétaire dédiée aux systèmes d'information requis.
- L'extension du périmètre ITIE au secteur forestier-bois, avec obligation de déclaration des redevances forestières, taxes d'abattage et droits d'exploitation, conformes aux engagements du Cameroun dans le cadre de l'APV-FLEGT et de la lutte contre l'exploitation forestière illégale.

❖ **ARGUMENT CLÉ**

Les recettes extractives représentent une part significative du budget camerounais. Une meilleure traçabilité et un contrôle parlementaire renforcé permettraient d'éviter des fuites estimées à plusieurs centaines de milliards FCFA par an.

B. Renforcer le contrôle parlementaire des finances publiques et la participation citoyenne

❖ **DIAGNOSTIC**

Le Cadre PEFA 2023 a attribué un score « D » aux indicateurs d'analyse de l'incidence de genre des politiques budgétaires. La corruption fiscale reste un obstacle majeur : il n'existe pas de numéro vert indépendant anti-corruption fiscale ni de médiateur fiscal. La participation citoyenne au budget reste limitée.

❖ **PROPOSITION AU DOB**

Inscrire dans la Loi des Finances 2027 et les réformes institutionnelles :

- La création d'un Médiateur Fiscal Indépendant redevable devant le Parlement ;
- La création d'un Numéro Vert Anti-Corruption Fiscale 24h/24 ;
- L'instauration d'un mécanisme formel de consultation citoyenne sur le budget incluant les organisations de femmes et les OSC ;
- L'objectif d'améliorer le score PEFA sur les indicateurs genre à « C » d'ici le DOB 2027.
- Le suivi actif des négociations onusiennes sur la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale (en cours à l'Assemblée générale de l'ONU depuis 2023) : les parlementaires sont invités à poser une question écrite ou orale au MINFI sur la position du Cameroun dans ces négociations et à plaider pour une participation active qui protège les intérêts des pays en développement en matière de droits d'imposition et de coopération fiscale multilatérale.

❖ *ARGUMENT CLÉ*

La légitimité du système fiscal repose sur le contrat social. Un contrat rompu où des contribuables paient sans contrepartie en services, engendre défiance, fraude et désertion fiscale. Renforcer la redevabilité, c'est élargir durablement l'assiette.

D. Renforcer la transparence et le contrôle parlementaire de la dette publique

❖ *DIAGNOSTIC*

L'évaluation du Module de Redevabilité sur la Dette de l'Open Budget Survey (OBS), révèle des lacunes critiques dans la gouvernance de la dette publique camerounaise. Malgré la publication annuelle d'une Stratégie de Gestion de la Dette, aucun Plan d'Emprunt Annuel autonome n'est accessible au public, il n'existe pas de rapport annuel complet sur la mise en œuvre de la dette, les accords de prêt ne sont pas intégralement divulgués, et la participation du public aux décisions d'emprunt est inexistante lors des étapes budgétaires. Le Cameroun ne dispose pas non plus d'une institution fiscale indépendante chargée d'analyser la dette extérieure, ce qui fragilise le contrôle parlementaire.

❖ *PROPOSITION AU DOB*

Inscrire dans la Loi de Finances 2027 et les réformes institutionnelles :

- **La publication obligatoire d'un Plan d'Emprunt Annuel autonome et d'un Rapport Annuel complet sur la mise en œuvre de la dette, accessibles au public et soumis à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale avant le DOB ;**
- **La divulgation progressive et intégrale des accords de prêt de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), assortis de liens clairs avec les projets financés et leurs résultats mesurables, conformément aux engagements du Cameroun en matière de transparence budgétaire ;**
- **La création d'une Commission Parlementaire Permanente ou Spécialisée de Contrôle de la Dette, chargée d'assurer le suivi tout au long de l'année de la gestion de la dette publique et d'interpeller la CAA et le MINFI sur les conditions d'emprunt et les risques de surendettement ;**
- **L'instauration de consultations publiques obligatoires sur la dette lors des phases de formulation et d'approbation du budget, incluant la société civile, les organisations de femmes et les associations de jeunes, pour associer les citoyens aux décisions d'emprunt qui engagent les générations futures.**

❖ *ARGUMENT CLÉ*

Avec un ratio dette/PIB en progression (45,6 % fin 2024) et un classement FMI de « risque élevé de surendettement », la transparence dans la gestion de la dette n'est plus une option : c'est une condition de crédibilité budgétaire. Un Parlement pleinement informé et doté d'un mécanisme de contrôle spécialisé est la première ligne de défense contre les décisions d'emprunt non optimales. La divulgation des accords de prêt et la participation citoyenne renforcent le consentement social à l'effort de remboursement et réduisent les risques de contestation des politiques d'ajustement.

APPEL À L'ACTION — ENGAGEMENT FORMEL APNIFFT

La Table ronde recommande aux membres du Caucus APNIFFT de porter ses conclusions lors du DOB 2026.

En particulier, elle leur recommande de:

1. **Défendre les orientations budgétaires issues de la Table ronde lors du DOB 2026.**
2. Interpeller le MINFI et les ministères sectoriels sur la mise en œuvre des engagements (BSG, ITIE, AEOI, AML/CFT)
3. Demander la publication d'un Rapport Annuel sur les Dépenses Fiscales avec analyse d'impact genre avant le DOB 2027
4. Soutenir la sortie du Cameroun de la liste de surveillance UE/GAFI en 2026 par l'adoption des mesures AML/CFT nécessaires

LEXIQUE

- ✓ **AEOI (Automatic Exchange of Information / Échange Automatique de Renseignements) :** mécanisme de partage automatique et multilatéral d'informations financières entre administrations fiscales, développé dans le cadre de l'OCDE (norme CRS). Le Cameroun s'est engagé à le mettre en œuvre d'ici septembre 2026.
- ✓ **AML/CFT (Anti-Money Laundering / Countering the Financing of Terrorism) :** dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En français : LBC/FT. Le GAFI (Groupe d'Action Financière) évalue la conformité des pays à ces normes. Le Cameroun fait l'objet d'une surveillance renforcée.
- ✓ **BSG (Budgétisation Sensible au Genre) :** approche budgétaire qui intègre l'analyse différenciée selon le genre dans la planification, l'exécution et le contrôle des finances publiques.
- ✓ **FFI (Flux Financiers Illicites) :** transferts illégaux de capitaux, incluant l'évasion et la fraude fiscales, les fausses facturations commerciales, les prix de transfert abusifs, le blanchiment de capitaux. L'ANIF a recensé 1 665,4 Mds FCFA de mouvements suspects en 2023.
- ✓ **GUFE (Guichet Unique de Formalisation des Entreprises) :** structure camerounaise de simplification administrative permettant la création d'entreprises en un point unique. L'interconnexion DGI-DGD-CNPS-GUFE vise à constituer un fichier national unique des contribuables pour lutter contre la fraude et l'économie informelle.
- ✓ **HNWI (High Net Worth Individuals / Personnes à Hauts Revenus) :** catégorie de contribuables disposant d'un patrimoine ou de revenus élevés (généralement au-delà d'un million USD de patrimoine net). Dans le contexte du document, ils désignent les contribuables à fort potentiel fiscal actuellement sous-imposés, cible prioritaire d'un élargissement de l'assiette.

- ✓ **IGS (Impôt Général Synthétique) :** régime fiscal simplifié introduit au Cameroun en 2024 (ex-CLASI) pour imposer forfaitairement les petits opérateurs du secteur informel. Il est critiqué pour son absence de progressivité et sa charge disproportionnée sur les femmes micro-entrepreneures.
- ✓ **ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) :** norme internationale de transparence exigeant la publication des paiements vers les gouvernements et des recettes perçues dans les secteurs extractifs (pétrole, gaz, mines). Le Cameroun est membre de l'ITIE depuis 2005.
- ✓ **MRD (Mobilisation des Ressources Domestiques) :** processus par lequel les pays génèrent et canalisent leurs propres ressources financières (recettes fiscales, cotisations sociales, emprunts intérieurs) pour financer leur développement, en réduisant la dépendance à l'aide extérieure.
- ✓ **PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) :** cadre d'évaluation de la gestion des finances publiques, noté de A (meilleur) à D (plus faible). Le Cameroun a reçu un score « D » en 2023 sur les indicateurs d'analyse d'incidence de genre des politiques budgétaires.
- ✓ **CAA (Caisse Autonome d'Amortissement) :** établissement public camerounais chargé de la gestion de la dette publique, du suivi des emprunts de l'État et de la coordination des remboursements.
- ✓ **OBS – Module Redevabilité Dette (Open Budget Survey – Debt Accountability Module) :** instrument d'évaluation de la transparence et de la redevabilité dans la gestion de la dette publique, développé par l'International Budget Partnership (IBP). Il évalue si les pays publient les documents clés sur la dette et si des mécanismes de contrôle parlementaire et citoyen existent.
- ✓ **OMS-FCTC (Organisation Mondiale de la Santé – Framework Convention on Tobacco Control / Convention-cadre pour la lutte antitabac) :** premier traité mondial de santé publique adopté en 2003, entré en vigueur en 2005. Il fixe un objectif de taxation du tabac à au moins 70 % du prix de vente au détail pour réduire la consommation et internaliser les coûts sanitaires. Le Cameroun est partie à la FCTC depuis 2006.
- ✓ **RPIM (Régime Progressif d'Imposition des Micro-activités) :** réforme fiscale proposée pour compléter l'IGS par un barème progressif basé sur le revenu réel, avec exonération totale durant les 3 premières années pour les micro-entreprises féminines rurales. Le RPIM vise à alléger la pression sur les femmes les plus vulnérables tout en améliorant la progressivité du système au fil du développement de l'activité.
- ✓ **TEPUU (Taxe Écologique sur le Plastique à Usage Unique) :** mesure de fiscalité environnementale proposée pour taxer les plastiques à usage unique (sacs, emballages, ustensiles jetables), avec un mécanisme de consigne et d'incitations fiscales au recyclage. La TEPUU s'inscrit dans les engagements climatiques du Cameroun et complète l'interdiction des sacs plastiques de moins de 60 microns en vigueur depuis 2014.